

PROGRAMME DE RETOUR ET DE RÉINTÉGRATION (2015)

PAYS AVEC VISAS

PAYS SANS OBLIGATION DE VISA ***

B : Personnes déboutées

Les personnes dont la demande n'a pas été prise en considération, ou ayant reçu un avis négatif. Cette catégorie désigne également les personnes qui suivent ou ont suivi d'autres procédures dans la visée d'un séjour régulier (par exemple régularisation, Dublin...)

Les personnes qui ne font pas partie des catégories A et C sont considérées comme faisant partie de cette catégorie B.

Documents nécessaires : document indiquant la procédure parcourue ou le séjour régulier terminé.

C : Migrants irréguliers

Les personnes n'ayant jamais introduit de procédure en vue d'obtenir un permis de résidence en Belgique.

Documents nécessaires : aucun - la preuve du contraire est à apporter par la personne.

A : Demandeurs d'asile

A partir de la prise en considération de la demande d'asile jusqu'à la fin de la procédure (Conseil du Contentieux des Etrangers) incluant 30 jours après réception de l'OQT.**

Documents nécessaires : contrôle du numéro du registre national

		PAYS AVEC VISAS	PAYS SANS OBLIGATION DE VISA ***	
PROGRAMME DE RETOUR VOLONTAIRE	Retour	Ticket	Responsabilité première ligne	
		Prime : 250 € par adulte & 125 € par enfant	Responsabilité première ligne	
	Réintégration (aide matérielle)	Base : 700 € par adulte & 350 € par enfant	Responsabilité première ligne	
		Complément : 1500 € par dossier	OIM / Caritas via le coordinateur régional	
AIDE SUR BASE DE LA SITUATION SOCIALE ET DE LA VULNERABILITE <small>Cette aide est complémentaire. Le conseiller retour peut proposer cette aide en se référant à la situation individuelle de la personne concernée.</small>	Vulnérabilité	Familles avec enfants : 500 € par dossier	Responsabilité première ligne	
		Catégorie vulnérable (femme enceinte, personne âgée, soins médicaux) : 500 € par personne vulnérable	Responsabilité première ligne	
			<div style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> Catégorie vulnérable (femme enceinte, personne âgée, soins médicaux) : 500 € par personne vulnérable Familles avec enfants : 500 € par dossier </div>	Coordinateur régional Coordinateur régional
	PLUS			
	Situation exceptionnelle*		Maximum 1000 € par dossier : à motiver	OIM / Caritas via le coordinateur régional

↓
exceptions à motiver

* Eléments pouvant justifier la décision : la situation dans le pays d'origine, une situation familiale particulière, des personnes ayant quitté depuis longtemps leur pays, un projet de réintégration porteur... (liste non exhaustive).

** Ordre de quitter le territoire

*** Cette catégorie concerne également les pays récemment devenus membres de l'Union Européenne et les pays des Balkans, y compris le Kosovo.